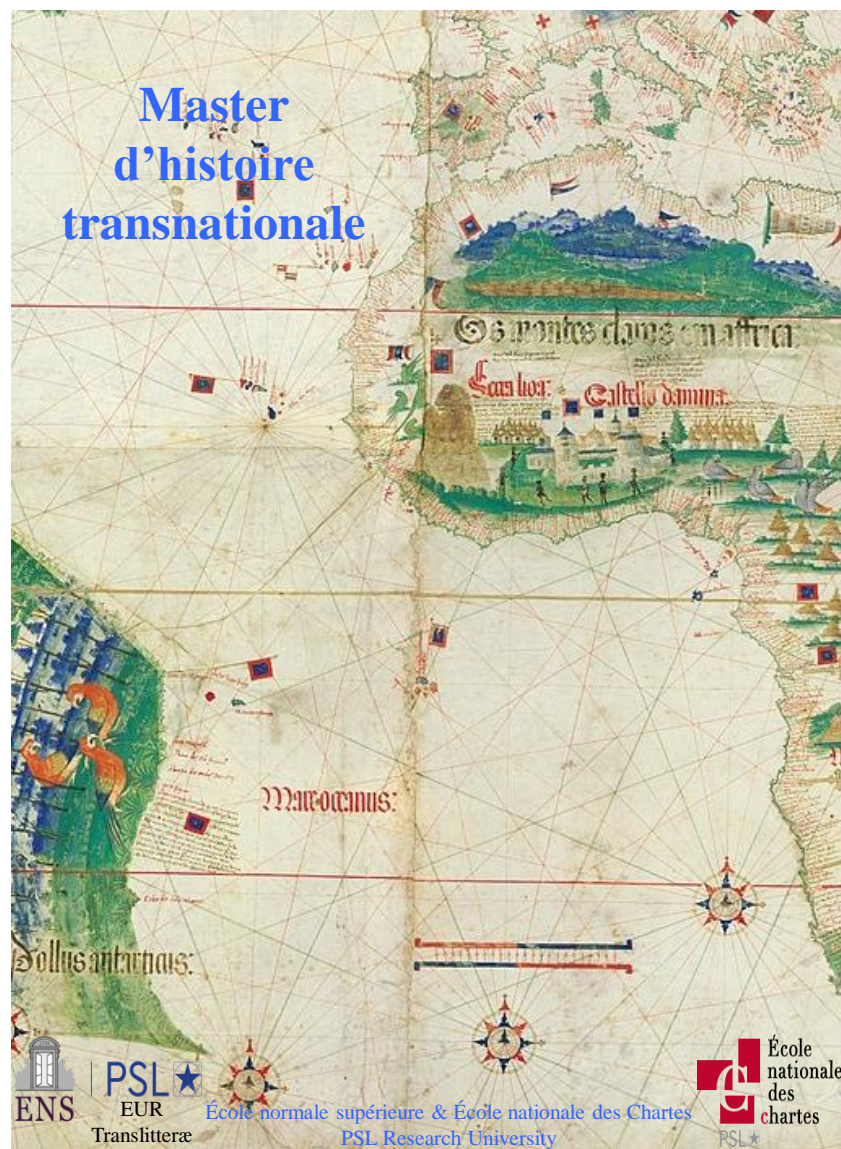


Master d'histoire transnationale

Conseils de présentation du mémoire



1. Les mémoires M1/M2

Le **mémoire de recherche (M1)** consiste en 40 pages rédigées (minimum — cela peut être davantage selon les directeurs/rices de mémoire). Cette partie rédigée doit comporter une introduction, un état de l'art historiographique et une problématique. Elle doit comporter également un premier chapitre rédigé ou le traitement d'une étude de cas à partir d'une archive étudiée (ce point peut varier selon les directeurs/rices de mémoire). Le mémoire inclut en outre (en plus des 40 pages) la bibliographie et un état des sources envisagées, avec une proposition de plan pour le mémoire de M2.

Le **mémoire de recherche (M2)** consiste en 150 pages rédigées (minimum), suivies de la présentation des sources, de la bibliographie, d'une table des illustrations (éventuelle), d'une table des matières du mémoire (ces parties sont également paginées mais viennent en sus des 150 pages). La table des matières est la liste des titres de chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. La table des matières est placée à la fin du mémoire, après la bibliographie et la table des illustrations

2. Page de garde

La **première page** du mémoire doit être conforme aux instructions (cf exemple à la fin de ce document).

3. Présentation générale

Les exemplaires doivent être **dactylographiés, reliés ou brochés**. Avant d'être remis, les exemplaires doivent être soigneusement relus; les fautes de frappe et d'orthographe, d'accentuation et de ponctuation sont sanctionnées.

Le texte principal doit avoir un **interligne** de un et demi pour le texte principal ; simple pour les citations détachées. La **police**, de préférence Times New Roman, de taille 12 — citations détachées du corps du texte : police 10.

Les **marges** : haut et bas : 2,5 cm ; droite et gauche : 2,5 cm. Reliure : 1 cm supplémentaire du côté de la reliure en cas d'emploi d'une reliure à spirales.

Chaque **paragraphe** est introduit par un alinéa (léger retrait). L'intégralité du texte doit être justifiée.

4. Typographie

Mettre un « **espace insécable** » entre le chiffre d'un siècle et le nom *siècle*, avant %, dans les dates, en bref pour lier tout ce qui ne peut pas être dissocié, notamment par un retour à la ligne.

Mettre un « **paragraphe lié** » après les titres ou les sous-titres, afin d'éviter qu'ils se retrouvent orphelins en bas de page

Tous les mots étrangers sont en **italique** (*a priori*, *Aufklärung*...).

5. Notes

Utilisez l'**insertion automatique** des notes de bas de page avec une numérotation suivie.

Appel de note en exposant, sans parenthèses, non précédé d'une espace, toujours placé avant le signe de ponctuation. Dans le cas d'une citation, l'appel de note est placé après le guillemet fermant et avant le point.

6. Citations

- **Citations courtes** fondues dans le texte : entre guillemets à la française (« citation ») ; guillemets à l'anglaise ("citation") pour un mot ou une portion de texte entre guillemets dans la citation source. Le point final est placé avant ou après le guillemet fermant en fonction de la construction syntaxique.
- **Citations longues** détachées du texte (supérieures à 5 lignes), introduites par le signe deux points (:) et commençant par une majuscule (si vous omettez le début de la phrase, signalez-le par [...]). Interligne simple ; taille de police 10, marge supplémentaire à gauche et à droite (au moins un centimètre), pas de guillemets.
- Toutes les citations **en langue étrangère doivent être traduites** (on peut mettre la citation originale en note de bas de page — ou l'inverse : la citation originale dans le texte et la traduction en note).
- Une coupe opérée par l'auteur dans une citation se marque par trois points entre **crochets** : [...] ; ne pas omettre le point avant ou après l'interruption entre deux phrases. Une modification apportée à un texte cité se compose également entre crochets.

7. Références bibliographiques en note

- **Toutes les références bibliographiques sont dans les notes, sous la forme :**

- **pour les livres :**

Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, date, p. xxx.

Ex : Paul Zumthor, *La Mesure du monde*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique », 1993, p. 87.

Gervais de Tilbury, *Le Livre des Merveilles. Divertissement pour un Empereur* (troisième partie), trad. et comm. A. Duchesne, préf. J. Le Goff, Paris, Les Belles Lettres, 1992.

- **pour les articles :**

Jacques Le Goff, « Le Refus du plaisir », dans *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991 + pagination.

- **Références à des textes déjà cités** : Initiale du prénom, Titre (selon les normes précédentes) abrégé à quelques mots, *op. cit.* (en italique, car c'est du latin) pour un livre ou art. cité pour un article. On conserve *ibid.* pour une référence immédiatement précédente. Si l'auteur est déjà cité dans la note précédente, *Id.*

Remarque : quand la date de l'édition que vous avez utilisée est très éloignée de la date de la première édition, vous devez indiquer celle-ci entre crochets sans italique derrière le titre, avant la virgule.

8. Présentation des sources

Elle doit respecter la distinction sources manuscrites/sources imprimées.

Sources manuscrites : l'organisation suit un plan topographique, par ville avec ses fonds d'archives.

Paris

Archives nationales

Nom du fonds, cote, titre (si possible les folio afin de pouvoir circonscrire le volume du corpus)

Bibliothèque nationale

Rouen

Archives départementales

Un exemple :

Sources manuscrites

Paris

Archives Nationales :

Série F¹² : Commerce et industrie

F/12/3. Intendance du Commerce. Département de MM. de Montaran. Arrêts du Conseil d'État, du 4 juillet 1769 à 27 juillet 1774.

F/12/20. Bureau du Commerce. Arrêts du Conseil d'État relatifs aux affaires rapportées au Contrôleur général par MM. Rouillé et Trudaine, 13 mai 1747-16 mars 1751.

F/12/21-F/12/29. Bureau du Commerce. Arrêts du Conseil d'État relatifs aux affaires rapportées au Contrôleur général par M. Trudaine, 1751-1777.

Sources imprimées :

Nom, Prénom, Titre, Lieu d'édition, Edition, date, nombre de pages.

Un exemple :

CHÂTEAU Théodore, *Étude historique et chimique pour servir à l'histoire de la fabrication du rouge turc ou d'Andrinople et à la théorie de cette teinture*, Aubervilliers, Théodore Château, 1876, 120 pages.

CHAPTAL Jean-Antoine, *L'art de la teinture du coton en rouge*, Paris, De l'Imprimerie de Crapelet, chez Deterville, 1807, 286 pages.

CLOUET Jules, DEPIERRE Joseph, *Dictionnaire bibliographique de la garance*, Paris, E. Lacroix, 1879, 72 pages.

COSTE Jean-François, WILLEMET Rémy, *Essais botaniques, chimiques et pharmaceutiques sur quelques plantes indigènes substituées avec succès à des végétaux exotiques*, Nancy, Veuve Leclerc, 1778, 120 pages.

AMBOURNEY Louis-Alexandre D', *Instruction sur la culture de la garance, et la manière d'en préparer les racines pour la teinture*, Paris, de l'Imprimerie royale, 1771, 20 pages.

9. Bibliographie finale

On reprendra les normes indiquées pour les notes bibliographiques en inversant **NOM, Prénom** (afin de faciliter le classement alphabétique)

La bibliographie peut être organisée **par ordre alphabétique ou en catégories thématiques** (ceci est à fixer avec votre directeur/trice de mémoire)

10. La soutenance du mémoire

Le mémoire est soutenu devant un jury composé de deux membres. C'est le/a directeur/trice de mémoire, qui compose le jury. A la suite de la présentation du mémoire (environ 10 minutes), les membres du jury font part de leurs remarques.

Le **mémoire de M2** doit être déposé en format pdf au secrétariat d'histoire de l'ENS dix jours avant la soutenance. Un addendum (avec des corrections) peut être ajouté au mémoire après la soutenance.



Master d'histoire transnationale
École normale supérieure – École nationale des Chartes
PSL Research University

Prénom NOM
Année universitaire 201.-201.

Mémoire de Master 1 (ou 2) :

TITRE
(éventuellement image)

Sous la direction de Madame/Monsieur Prénom et NOM

Soutenu le DATE (ex. 22 mai 2019)
Jury :
Prénom et Nom des membres du jury